

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au sous-sol du Centre Culturel Georges Deschênes, 367, avenue Principale à Dégelis, le 17 décembre 2025 à 19:30 heures.

PRÉSENCES M. Jérémy Robert (Auclair), M. Bernard Caron (Dégelis), Mme Julie Poirier (Packington), M. Stéphane Larochelle (Pohénégamook), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), M. Steve Boucher (St-Honoré-de-Témiscouata), Mme Lyne Arpin (St-Jean-de-la-Lande), Mme Marie-Pier Morneau (St-Louis-du-Ha ! Ha !), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long) et M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec) tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).
Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.
Il est proposé par M. Stéphane Larochelle, appuyé par M. Alain Morin, d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1854
- 2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**
M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 24 septembre 2025.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.
Il est proposé par M. Bernard Caron, appuyé par Mme Katie Bossé, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 24 septembre 2025 soit accepté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1855
- 3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.
Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. André St-Pierre, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

<u>COMPTES PAYÉS AU 16 DÉCEMBRE 2025</u>	
JPR Isolation	6 323,63 \$
Test Tech Inc	12 365,56 \$
Sécur-Max	1 122,44 \$
Dubé Clermont	328,50 \$
Deschesnes René	100,00 \$
St-Pierre Clément	14,40 \$
Chambre de Commerce du Témiscouata	2 126,48 \$
Acklands Grainger Inc	517,39 \$
Municipalité de Biencourt	516,86 \$
Municipalité de Dégelis	352,32 \$
Municipalité de Lac-des-Aigles	200,48 \$
Municipalité de Lejeune	457,37 \$
Municipalité de Packington	1 829,48 \$
Municipalité de Pohénégamook	1 211,64 \$
Municipalité de Rivière-Bleue	444,90 \$
Municipalité de Saint-Athanase	702,30 \$
Municipalité de Saint-Eusèbe	578,22 \$
Municipalité de Sait-Honoré-de Témiscouata	527,35 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-la-lande	41,20 \$
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	571,71 \$
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha!-Ha!	670,87 \$
Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long	589,60 \$
Municipalité de Témiscouata-sur-le-Lac	2 876,45 \$
Conception GB	5 556,18 \$
Solutia Télécom	921,28 \$
Test Tech Inc	3 512,48 \$
Témis Chevrolet Buick GMC Ltée	149,41 \$
Ville de Rivière-du-Loup	26,20 \$
Électronique Mercier	359,64 \$
Banque Nationale du Canada	3 134,68 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	5 772,26 \$
Caisse Populaire Desjardins du Transcontinental	1 576,30 \$
Financière Banque Nationale	4 090,26 \$
Acoulon Louise	1 164,07 \$
AGAT Laboratoires LTD	2 066,10 \$
Avantis Coopérative	6 775,61 \$
Bell Canada	1 314,51 \$
Beveva	8 807,78 \$
Brandt Tractor	2 451,14 \$

Buanderie K	209,27 \$
BUOPRO Citation	879,75 \$
DAS	75 736,19 \$
Dépanneur Jacques Lamonde	434,68 \$
Dumont Dany	2 299,51 \$
Excavation Émilien Ouellet Inc	16 767,96 \$
Extermination Témis	195,46 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	919,81 \$
GFL Environnement 2023 Inc	166 584,42 \$
GLS Logistics Canada LTD	359,95 \$
Gravier Bérubé &Fils Inc	3 569,97 \$
Groleau Maxime	8 640,94 \$
Harnois Énergies	7 585,41 \$
Hydro-Québec	19 604,44 \$
Info-Dimanche	1 390,76 \$
J.A. St-Pierre & Fils Inc	233,35 \$
Laurentide Environnement Inc	4 485,01 \$
Livraison M.L. 2019	11,84 \$
Martin Jean-François	242,36 \$
Michel Larouche Consultants Inc	97,73 \$
Ministre des Finances	89 421,47 \$
Municipalité de Dégelis	9 736,49 \$
Nordikeau	1 030,18 \$
Northwest Tires Inc	2 385,00 \$
OBV du Fleuve Saint-Jean	459,90 \$
Pages Jaunes Inc	111,56 \$
Pétroles JMB	404,84 \$
Pièces Témis Inc	2 760,47 \$
Place du Travailleur Enr.	208,23 \$
Potvin Jacinthe	41,48 \$
Sémer Inc	4 154,63 \$
Services Sanitaires A. Deschesnes	460 059,06 \$
Simetech Inc	319 597,40 \$
Surplus G. Rioux Inc	109,00 \$
Toromont Cat Inc	191,17 \$
Transport C. Ouellet(2022) Inc	1 248,83 \$
Transport Forestier Hugo Beaulieu	11 097,97 \$
Transport Maurice Richard Inc	310,43 \$
Véolia ES Canada Inc	7 156,34 \$
WSP Canada Inc	4 336,86 \$
Total payés	1 313 540.80 \$

COMPTES À PAYER AU 16 DÉCEMBRE 2025

9110-9991 Québec inc (Gestion BCK)	2 836,79 \$
Ackland Grainger inc	517,39 \$
Acoulon Louise	77,38 \$
AGAT Laboratoires	2 333,99 \$
AOMGMR	57,49 \$
Avantis Coopérative	637,74 \$
BENEVA	4 403,89 \$
BRANDT	650,60 \$
Buanderie K	197,77 \$
BUOPRO Citation	210,55 \$
Carquest	57,09 \$
COMAQ	672,60 \$
CSSFL	1 600,46 \$
Dépanneur Jacques Lamonde	217,05 \$
Érablière Miclerc	135,00 \$
Excavation Émilien Ouellet inc	2 250,64 \$
Excavation Tanguay	252,95 \$
Extermination Témis	97,73 \$
GFL Environnemental 2023 Inc	37 394,82 \$
GLS Logistics Canada LTD	468,30 \$
Gravier Bérubé et Fils	6 272,74 \$
Laurentide Environnement Inc	4 797,45 \$
Municipalité de Dégelis	1 928,91 \$
Municipalité de Saint-Elzéar	343,03 \$
Oxygène Design	258,69 \$
Pages jaunes	55,78 \$
PG Solutions Inc	2 951,41 \$
Pièces Témis Inc	79,68 \$
Place du Travailleur Enr.	464,05 \$
Potvin Jacinthe	52,45 \$
Services Sanitaires A. Deschesnes	204 788,44 \$
Simetech Environnement Inc	11 224,94 \$
Table concertation bioalimentaire BSL	29,00 \$

Transport Forestier Hugo Beaulieu	7 854,20 \$
Transport Maurice Richard Inc	5 262,69 \$
Transport Morneau	1 033,01 \$
USD	24 740,13 \$
WSP	1 149,75 \$
Total à payer	328 356.58 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1856**

4) ADMINISTRATION

a) Élection à la présidence et à la vice-présidence de la RIDT

Élection d'un(e) président(e) et secrétaire d'élection

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Christian St-Pierre, et résolu que M. Maxime Groleau soit nommé président d'élection et secrétaire d'élection.

Élection d'un(e) président(e)

Ouverture des mises en candidature

Il est proposé par M. Bernard Caron que M. Claude H. Pelletier soit proposé à titre de président de la RIDT.

Aucune autre proposition.

Fermeture des mises en candidature

Il est proposé par M. Alain Morin de procéder à la fermeture des mises en candidatures.

M. Claude H. Pelletier accepte la proposition.

M. Claude H. Pelletier est élu au poste de président.

Élection d'un(e) vice-président(e)

Ouverture des mises en candidature

Il est proposé par Mme Katie Bossé que M. Bernard Caron soit proposé à titre de vice-président de la RIDT.

Aucune autre proposition.

Fermeture des mises en candidature

Il est proposé par Mme Julie Poirier de procéder à la fermeture des mises en candidatures.

M. Bernard Caron accepte la proposition.

M. Bernard Caron est élu au poste de vice-président.

b) Révision de la rémunération payable aux membres du conseil d'administration en vertu du règlement R-013

En vertu de l'article 595 du Code Municipal, les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q, c. T-11.001) s'appliquent à une régie, compte tenu des adaptations nécessaires.

La rémunération des membres du conseil d'administration, incluant le président et le vice-président, est fixée de manière forfaitaire par séance du conseil d'administration ou autre comité créé par la régie. La rémunération est actuellement fixée à 55,20 \$ par séance.

Aucune allocation de dépenses n'est versée aux membres du conseil, à l'exception des frais de déplacement applicables.

Une révision de la rémunération payable aux membres du conseil doit être effectuée et déterminée dans un délai de soixante (60) jours suivant le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q, C. E-2.2).

La rémunération des membres du conseil d'administration ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1er janvier suivant la tenue de ces élections.

Il est proposé par M. Alain Morin, appuyé par M. Bernard Caron, de conserver le même calcul d'indexation que celui prévu au règlement R-013 actuellement en vigueur.

Le taux d'indexation sera donc de 2,5 % au 1^{er} janvier 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1857**

c) Calendrier des rencontres du conseil d'administration 2026

Les rencontres ont habituellement lieu le 3^{ème} mercredi de chaque mois, excepté au mois de juillet où il n'y a pas de rencontre et au mois de septembre où la rencontre a lieu le 4^{ème} mercredi, pour l'adoption du budget.

Si l'ordre du jour ne justifie pas de rencontre pour un mois donné, la rencontre est annulée.

Les comptes courants à payer (salaires, contrats, achats autorisés par le directeur général (max. 3 000 \$)) peuvent être réglés et leur approbation a lieu lors de la rencontre suivante.

Il est proposé par M. André St-Pierre, appuyé par M. Christian St-Pierre, que le calendrier des rencontres 2026 du conseil d'administration de la RIDT soit le suivant :

- Mercredi 21 janvier 2026
- Mercredi 18 février 2026
- Mercredi 18 mars 2026
- Mercredi 15 avril 2026
- Mercredi 20 mai 2026
- Mercredi 17 juin 2026
- Pas de rencontre en juillet 2026
- Mercredi 19 août 2026
- Mercredi 23 septembre 2026
- Mercredi 21 octobre 2026
- Mercredi 18 novembre 2026
- Mercredi 16 décembre 2026

Advenant certaines situations, une date du conseil peut être modifiée, reportée ou devancée lors de la convocation par le Président.

Les rencontres ont lieu en présentiel à Dégelis mais il est aussi possible de tenir les conseils d'administration en visioconférence avec Zoom, sur convocation du Président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1858

d) Fonctionnement de la RIDT

Suite aux élections municipales du mois de novembre, plusieurs membres sont nouveaux au sein du conseil d'administration de la RIDT.

M. Maxime Groleau donne des explications sur différents sujets, notamment sur le budget et la liste des services et tarifs 2026.

e) Projets en cours

Dans le même ordre d'idée, M. Maxime Groleau présente sommairement quelques projets en cours :

- Révision du règlement de régie interne
- Règlement pour le placement des réserves financières
- Partenariat avec les écoles pour un meilleur tri et sensibilisation
- Rencontre de sensibilisation dans les commerces, entreprises et organismes
- Partenariat avec les friperies – Sensibilisation à mieux les utiliser et activité Répare-tes-trucs
- Préparation des demandes aux programmes de subvention Recyc-Québec et MAMH
- Poursuite de l'étude de mise à niveau des systèmes d'aération des étangs du LET
- Début des études pour mise à niveau des équipements du LET, fermeture d'une partie de la cellule 1 et 2 et construction de la cellule 3
- Réception et tamisage de terre contaminée du chantier de Pont Rouge

f) Uniformisation des règlements municipaux de taxation pour les matières résiduelles

Chaque municipalité a reçu toutes les informations nécessaires afin d'intégrer le nouveau fonctionnement dans les règlements de taxation de services 2026. Un modèle de règlement a été suggéré et un outil de calcul Excel fourni pour être adapté par chaque municipalité.

La RIDT fera un suivi suite à l'adoption des budgets municipaux afin de s'assurer de l'uniformité de fonctionnement, comme prévu.

g) Remboursement du fonds de roulement « Centre de pré-tri des matières recyclables »

La RIDT a construit un centre de transfert des matières recyclables à son site de Dégelis en 2020. Depuis, de nombreuses modifications ont eu lieu pour les programmes provinciaux de gestion des matières recyclables.

La RIDT a eu la confirmation, par Recyc-Québec, qu'elle allait recevoir une dernière compensation pour les services de recyclage rendus en 2024.

Il est proposé par M. Alain Dubé, appuyé par M. Christian St-Pierre, que la RIDT utilise une partie de cette compensation pour effectuer le remboursement complet du montant restant emprunté à son fond de roulement pour ce centre de transfert. Le montant du remboursement au fond de roulement est de 267 953,12 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1859

h) Contrat - Renouvellement assurances 2026

Mme Marie-Pier Morneau déclare aux membres qu'elle travaille pour l'entreprise impliquée à ce point d'ordre du jour. Elle se retire donc des discussions, pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt.

La RIDT a reçu la proposition de renouvellement d'assurances de Promutuel Assurances. Pour 2026, le montant total des primes est de 22 919 \$ avec une répartition de 4 516 \$ pour les véhicules automobiles et 18 403 \$ pour l'entreprise et la machinerie.

Il est proposé par M. Bernard Caron, appuyé par Mme Katie Bossé, que la RIDT accepte la proposition de renouvellement de Promutuel Assurances pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1860

i) Demande de soutien « Programme d'aide financière pour couches lavables et produits d'hygiène féminine »

La RIDT a reçu une demande du Comité Enviro du Témiscouata pour démontrer l'intérêt des nombreux signataires pour la mise en place, au Témiscouata, d'un programme d'aide financière pour des couches lavables et des produits d'hygiène féminine.

Suite aux discussions, les administrateurs sont favorables à ce que le dossier soit analysé par la RIDT, sans pour autant s'engager à une éventuelle mise en œuvre à ce moment-ci.

Des recherches seront faites pour voir ce qui existe déjà ailleurs et documenter les avantages/inconvénients/coûts et les modalités à prévoir. Le comité Enviro sera rencontré pour discuter du dossier.

5) **ÉCOCENTRES**

a) **Contrats - Dénégement des écocentres de Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac**

Les écocentres de Dégelis et Pohénégamook sont dénégés par le personnel de la RIDT avec ses équipements. Comme chaque année, la RIDT a demandé des prix pour le dénégement des écocentres de Témiscouata-sur-le-Lac et de Squatec, les soumissions reçues sont les suivantes :

Secteur Témiscouata-sur-le-Lac

- Gravier Bérubé et Fils 2 681,25 \$

Secteur Squatec

- Ferme Yves Pelletier 5 250,00 \$

Il est proposé par M. André St-Pierre, appuyé par M. Stéphane Larochelle, que la RIDT accepte les propositions de Gravier Bérubé et Fils et de Ferme Yves Pelletier pour le dénégement des écocentres de Témiscouata-sur-le-Lac et de Squatec durant l'hiver 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1861

b) **Possibilité de rachat de conteneurs usagés pour déchets et pour récupération par la RIDT**

Avec la nouvelle tarification incitative, plusieurs conteneurs ne seront plus utilisés par des entreprises à partir de 2026.

La RIDT ou les municipalités peuvent avoir certains besoins pour des conteneurs usagés de recyclage ou de déchets. Après quelques modifications, la RIDT peut aussi réutiliser certains conteneurs à déchets pour collecter du recyclage.

Il est proposé par M. Julie Poirier, appuyé par M. Jérémy Robert, que la RIDT procède au rachat de certains conteneurs à chargement avant encore en bon état. Le prix fixé est de 100 \$/vg³. M. Maxime Groleau est autorisé à procéder aux achats au cas par cas, en fonction des besoins de la RIDT et de l'état des conteneurs à vendre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1862

c) **Contrat - Achat de conteneurs neufs pour matières organiques et pour récupération**

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur la gestion des matières résiduelles et celle de la tarification incitative, la RIDT va devoir fournir des conteneurs à chargement avant pour le recyclage et les matières organiques pour de nouveaux utilisateurs. Des prix ont été demandés à différents fournisseurs.

12 conteneurs pour matières organiques en polyéthylène extra-robuste 2 vg³

- Durabac 1 482,18 \$ chacun Total 17 786,16 \$ plus taxes et transport

6 conteneurs pour récupération en acier 4 vg³

- Soudure JM Chantal 1 520,00 \$ chacun Total 9 120 \$ plus taxes et transport
- Durabac 1 522,21 \$ chacun
- Kel-Co 1 575,00 \$ chacun

7 conteneurs pour récupération en acier 6 vg³

- Soudure JM Chantal 1 795,00 \$ chacun Total 12 565 \$ plus taxes et transport
- Kel-Co 1 845,00 \$ chacun
- Durabac 1 862,45 \$ chacun

Il est proposé par M. Stéphane Larochelle, appuyé par Mme Katie Bossé, que la RIDT procède à l'achat de 12 conteneurs de 2 vg³ pour matières organiques auprès de Durabac ainsi que de 6 conteneurs de 4 vg³ et de 7 conteneurs de 6 vg³ pour la récupération auprès de Soudure JM Chantal. L'ensemble des conteneurs seront à livrer à l'écocentre de Dégelis et les montants seront payés à même le surplus non affecté de la RIDT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2025-1863

d) **Suivi - Tests de productivité pour le broyage tubulures érablières**

La MRC de Témiscouata a accordé une aide financière non remboursable d'un montant maximum de 24 000 \$ à la RIDT à partir du Fonds Signature/Innovation.

Le test devrait avoir lieu en janvier, quand Techno Forêt aura reçu le nouvel équipement.

De nombreux partenaires sont impliqués dans le dossier afin de trouver une solution pour la tubulure de type main avec de la broche mais aussi pour optimiser le recyclage des autres types de tubulures.

Pour information, en 2025, 1/3 des tubulures recyclées au Québec provenait des 4 écocentres de la RIDT.

6) **LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

a) **Renouvellement - Assistance technique Nordikeau 2026**

La RIDT doit mettre en œuvre le programme de suivi environnemental du LET.

Pour cela, de nombreux prélèvements sont nécessaires et une bonne partie doit être faite selon des méthodes reconnues par le MELCCFP, avec du personnel formé.

L'entreprise Nordikeau effectue cette assistance technique depuis plusieurs années. Les coûts pour 2026 sont les suivants :

- Chargé de projet 130,00 \$/h
- Technicien 88,00 \$/h
- Déplacement 0,89 \$/km
- Dépenses, si requis coûtant + 15%

Pour chaque intervention, le temps terrain et de déplacement de chaque technicien (minimum 3 heures) ainsi que du kilométrage seront facturés. Du temps de gestion pourrait également s'appliquer.

Il est proposé par M. Alain Dubé, appuyé par M. Steve Boucher, que la RIDT accepte la proposition de renouvellement de Nordikeau pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-1864

b) **Contrat - Finalisation des modifications au système de télécommunication des postes de pompage**

Des travaux de mise à jour des systèmes de communication entre le poste de pompage SP3 du LET et ceux du réseau d'égouts de la ville de Dégelis ont déjà eu lieu. Le tout fonctionne bien. Il reste à équiper, avec un système similaire, le poste de pompage SP1 du LET.

Il est proposé par Mme Lyne Arpin, appuyé par M. André St-Pierre, que la RIDT accepte la proposition d'Automatisation BSL pour effectuer les travaux au poste de pompage SP1 pour un montant d'environ 4 800 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-1865

c) **Contrat - Remplacement des scintillateurs du portail radiologique**

Le LET est équipé, à l'entrée de la balance à camion, d'un portail de détection radiologique depuis 2008. Il s'agit d'une obligation réglementaire.

Les scintillateurs du portail radiologique montrent des signes de vieillissement et devront être remplacés. Les scintillateurs sont la partie sensible à l'intérieur des détecteurs qui captent le signal de la présence de radioactivité si présente.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par Mme Julie Porier, que la RIDT accepte la proposition de remplacement des scintillateurs du portail radiologique faite par le fournisseur du portail QNDE. Le coût est de 13 660 \$ plus taxes et les travaux auront lieu lors du prochain calibrage en 2026 pour éviter les déplacements inutiles. Les montants seront payés à même le surplus non affecté de la RIDT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-1866

d) **Contrat - Achat pompe de remplacement Xylem pour SP2**

Il est proposé par M. Alain Morin, appuyé par M. Bernard Caron, que la RIDT achète une nouvelle pompe de remplacement pour le poste de pompage SP2 auprès du fournisseur Xylem. Le coût est de 2 317,68 \$ avant taxes et livraison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-1867

7) **VARIA**

Aucun point au varia

8) **PROCHAINE RENCONTRE**

- | | |
|----------------------------|------------------------------------|
| • Mercredi 21 janvier 2026 | • Pas de rencontre en juillet 2026 |
| • Mercredi 18 février 2026 | • Mercredi 19 août 2026 |
| • Mercredi 18 mars 2026 | • Mercredi 23 septembre 2026 |
| • Mercredi 15 avril 2026 | • Mercredi 21 octobre 2026 |
| • Mercredi 20 mai 2026 | • Mercredi 18 novembre 2026 |
| • Mercredi 17 juin 2026 | • Mercredi 16 décembre 2026 |

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Katie Bossé de lever l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-1868